

Campagne 2018/2019 pour la taxe d'apprentissage

Madame, Monsieur,

**La déclaration de votre taxe d'apprentissage approche,
Pourquoi ne pas choisir l'école à laquelle celle-ci sera versée ?**

**Le Collège Georges LAPIERRE vous sollicite aujourd'hui afin de percevoir la
taxe d'apprentissage (hors quota- catégorie A).**

Il suffit juste que votre entreprise précise à son Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA) qu'elle attribue tout ou partie du hors quota (catégorie A) au :

Nom et adresse : Collège Georges LAPIERRE
2, rue Pierre Brossolette
33310 LORMONT

Numéro U.A.I (Unité Administrative Immatriculée) : 0331619f

Il s'agit généralement d'inscrire les informations ci-dessus dans un tableau au verso de la déclaration complétée pour la Taxe d'apprentissage ou de donner les instructions au comptable de l'entreprise.

Sans précision de la part de l'entreprise, l'OCTA disposera de ce hors quota.

*La Taxe d'Apprentissage est très précieuse à notre établissement
(seul collège en éducation prioritaire renforcée de l'académie à pouvoir recevoir cette taxe)
pour préparer les élèves en difficulté à la réussite de leur formation professionnelle.*

La taxe d'apprentissage nous permet :

- d'améliorer le fonctionnement des ateliers (« Hygiène Alimentation Services », « Habitat » et « Vente Distribution Logistique »),
- de développer les connaissances technologiques et numériques par l'achat de matériels, logiciels et d'outillage,
- d'acheter des matériaux et des matières premières pour la réalisation des projets avec les élèves,
- de financer des projets qui contribuent à la réussite professionnelle de tous les élèves du collège (labo de langues, matériel pour des projets spécifiques, visites d'entreprises...)

L'équipe de la SEGPA est à votre disposition pour vous communiquer toutes les informations que vous jugerez utiles. Vous pouvez nous contacter grâce aux coordonnées (courriel et numéro de téléphone) en bas de page.

Nous vous remercions vivement de l'intérêt que vous porterez à cette communication, et de tout ce que vous pourrez mettre en œuvre pour diffuser cette information.

Cordialement,

Le Directeur adjoint chargé de la SEGPA

M. CABANEL

Le Principal

M. FLOREAN

SEGPA - Collège Georges Lapierre

2, Rue Pierre BROSSOLETTE BP 100 33305 LORMONT Cedex

Téléphone : 05.57.80.10.25 **Courriel :** ce.0330068v@ac-bordeaux.fr **Site :** <http://www.college-lapierre.fr/>